

BULLETIN MUNICIPAL

Sainte-Croix-Vallée-Française

Site : www.sainte-croix-vallee-francaise.fr

Mail : sainte-croix-vf.mairie@wanadoo.fr



Merci de couper l'eau

ÉDITORIAL

En 2016 notre commune a été choisie par notre conseil départemental pour la prochaine programmation d'installation de fibre optique. Nous serons donc en mesure de recevoir, dès que ces installations seront réalisées, des acteurs de l'économie numérique. Ce devrait être une chance pour nos activités.

En 2017, nous ferons encore et encore tout notre possible pour préparer l'avenir, pour accompagner le changement. Il nous faudra pour l'essentiel savoir accueillir de nouveaux habitants. L'année 2017 sera une bonne année pour Sainte-Croix-Vallée-Française si nous sommes plus nombreux en 2018.

2017 sera la première année de la mise en œuvre de la loi « Notre », cette loi dite « nouvelle organisation territoriale » se traduit déjà concrètement par la création d'une nouvelle communauté de communes et par la dissolution de notre communauté de communes précédente.

Nous sommes nombreux parmi vos élus à avoir exprimé notre désaccord sur cette nouvelle organisation, en particulier sur son siège au Collet-de-Dèze, réalité à laquelle nous devons cependant nous adapter au sein d'une collectivité d'un peu plus de 5 000 habitants.

Dans le courant du premier trimestre 2017, nous discuterons avec nos nouveaux partenaires pour faire valoir nos ambitions : améliorer notre attractivité, maintenir ici une qualité de vie qui nous aide à vivre ensemble. Les nouvelles communautés de communes devront programmer la mise en œuvre des projets sur leur territoire et feront appel aux élus communaux pour transmettre leurs souhaits. Pour que nous puissions prendre en compte vos demandes, vos idées, nous vous invitons dès

maintenant à vous exprimer : une boîte à idées sera à votre disposition en mairie. Vous pouvez aussi nous écrire par courrier ou par mail.

Dans ce même esprit de concertation, souhaitons que les prochaines élections présidentielles et législatives soient l'occasion d'échanges paisibles et fructueux.

En attendant, protégez vous bien toutes et tous de cette mauvaise grippe qui s'est installée chez nous, et bonne année 2017.

JEAN HANNART AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

sommaire

Éditorial	p. 2
Comptes-rendus des conseils municipaux	p. 3
Réalisations et chantiers	p. 9
Nos aînés	p. 10
Élections	p. 11
Environnement :	
Le fléau du frelon asiatique	p. 12
Attention aux feux de forêts	p. 13
Nos élus	
de la nouvelle communauté de communes	p. 14
Électron libre	p. 15
Infos pratiques, état civil	p. 16

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2016

Présents : Jean HANNART, Maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Francis BRUC, Cécile HUGON

Absents : Julien LESPINE, Bruno MARK, Patrick ROUX, Joani GASTOU

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juin 2016 par 5 pour et 1 abstention.

I. INFORMATIONS

Révision Plan de Circulation Motorisé dans le PNC

Les plans de circulation seront transmis aux conseillers et en particulier au conseiller référent du PNC avant que le conseil ne se prononce. À remarquer que le conseil d'administration du parc attends encore le décret de nomination.

Accueil nouveaux enseignants

Les nouveaux enseignants sont à la recherche de logement à partir de septembre.

Mission Accueil ATCC

Pour trouver des solutions aux problèmes de logement, l'association territoriale gorges causses cévennes propose au travers de sa mission accueil la publication des offres des propriétaires et des demandes des locataires sur son site internet: www.espace-cevennes.com

Qualité des eaux de baignade

Une analyse complémentaire a été réalisée par l'ARS le 7 juillet dernier, cette analyse révèle que les eaux sont de bonne qualité.

Travaux en cours

Les travaux de la toiture du bâtiment abritant l'école de PONT RAVAGERS et les travaux d'étanchéité de la terrasse au-dessus du dortoir des enfants de la maternelle sont maintenant réalisés.

Les travaux de reprise de chaussée après enfouissement des réseaux rive droite sont maintenant achevés, un seul fournisseur nous fait cependant encore défaut, il s'agit d'ORANGE que nous ne paierons qu'après réalisation complète.

Les travaux d'isolation, d'aération et de chauffage des logements route de Barre sont terminés, Nous attendons cependant l'intervention d'ERDF pour raccrocher les câbles électriques.

L'informatisation de la bibliothèque est maintenant opérationnelle.

Le débroussaillage a été réalisé avec un peu de retard cette année compte tenu d'une panne de tracteur, l'an prochain nous essayerons de commencer ces travaux début juin.

Compte rendu réunion SATESE

Cette réunion à propos de l'avancement du schéma directeur des assainissements avec le SATESE, GAXIEU et ENTECH laisse apparaître que ce schéma devrait être achevé en fin d'année, nous ferons pendant l'automne des tests à la fumée pour vérifier les

pénétrations d'eaux pluviales dans le réseau des eaux usées et prévoir les actions correctives nécessaires, par ailleurs des visites à la caméra avec tests d'étanchéité devront permettre une meilleure connaissance de l'état de nos réseaux. Enfin le zonage d'assainissement dans ce cadre sera réalisé à l'aide de cette étude.

Contrat Aidé (CUI CAE)

Le contrat ATSEM en cours aujourd'hui arrive à son terme et ne pourra être reconduit, il faut donc chercher des solutions avant la rentrée scolaire.

II. DÉLIBÉRATIONS

Demande de subvention Région projet raccordement des MASES

Pour compléter le dossier relatif au raccordement des Mases, il convient de prendre une délibération pour demander la part de subvention régionale, cette délibération est prise à l'unanimité.

Attributions subventions

Sur proposition du maire, un vote à l'unanimité pour accorder :

150 € pour l'atelier vocal en cévennes

250 € pour le voyage des écoles

100 € pour l'école de Pont Ravagers

Convention avec la bibliothèque

Dans le cadre de la gestion des livres, la bibliothèque départementale propose à la commune la signature d'une convention afin de bien délimiter les droits et devoirs de chacun, le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le maire à signer cette convention.

III. QUESTIONS DIVERSES

Courrier trait d'union

Le personnel de la crèche nous rappelle par courrier qu'il juge que les locaux sont trop exigus pour le confort des enfants il nous est donc demandé de chercher une solution d'agrandissement et des aménagements.

La commune étudiera les possibilités de déménagement de la bibliothèque sachant que les travaux de toiture du château devraient ouvrir de nouvelles possibilités.

Nouvelle communauté de communes

Les premières études concernant la représentation de la commune au sein de la future communauté de communes montrent que Sainte Croix sera particulièrement plus mal représentée que les autres, à remarquer ici que si la commune avait fusionné avec Gabriac et Molezon sa représentation aurait été au mieux identique voir encore pire.

Les élus à l'unanimité votent pour une motion de potestation et espèrent qu'une répartition plus conforme à la réalité de notre territoire sera admise par nos partenaires éventuels.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22 h 30.

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2016

Présents : Jean HANNART, maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Francis BRUC, Joani GASTOU, Cécile HUGON, Patrick ROUX
Absents : Julien LESPINE, Bruno MARK
Secrétaire de séance : Vincent DELORY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juillet 2016 par 6 pour et 2 abstentions.

I. INFORMATIONS

Communauté de communes

Suite à notre délibération concernant la répartition des sièges dans la future communauté de communes, un courrier a été envoyé au secrétariat général de la sous-préfecture pour étude d'une répartition plus représentative de la population de notre commune.

PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

Pour la réunion publique du 9 septembre au Piboullo, le maire rappelle qu'une présence des élus est vivement souhaitée, le cabinet ROBIN ET CARBONNEAU y fera une présentation du dispositif et de son intérêt pour notre territoire, suite à cette réunion des entretiens communes par communes permettrons à chaque commune de faire valoir ses projets.

Logements communaux et attribution

Une réunion est prévue avec tous les élus pour attribution du logement en rez de chaussée de la maison Liron. Suite à la remise en état de ce logement par les employés de la commune un investissement est à prévoir pour le chauffage.

II. DÉLIBÉRATIONS

Révision fond de concours SDEE

M. le Maire expose que les travaux d'électrification désignés ci-après étant achevés, l'entreprise chargée de leur réalisation a adressé ses décomptes au SDEE pour un montant supérieur à l'estimation réalisée. Le fond de concours sollicité auprès de notre commune est donc revu en conséquence. D'un montant initial de 7 321,80 €, il s'établit désormais à 6 072,66 € selon les plans de financement suivants :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS Quartier de l'Oultré 2 ^{ème} tranche	20 878.91€	Participation du SDEE	18 269.05€
		Fonds de concours de la commune (15% du montant HT des travaux)	2 609.86€
Total	20 878.91€	Total	20 878.91€
Génie civil Quartier de l'Oultré 2 ^{ème} tranche	10 388.40€	Participation du SDEE	6 925.60€
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	3 462.80€
Total	10 388.40€	Total	10 388.40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et s'engage à verser les fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux.

Compte rendu de la commission travaux du 1^{er} août 2016

Les panneaux indicateurs pour notre office du tourisme doivent être livrés par la communauté de communes avant la mi-octobre, ils seront installés par les employés de la commune dès réception. Le raccordement de la source des Mazes fera l'objet d'un appel d'offres courant octobre, Pour le moment l'alimentation de la Lieurre continue de subir la violence des épisodes cévenols et doit faire l'objet d'une vigilance attentive. En ce qui concerne la voirie de nombreux travaux sont à prévoir sur le prochain budget et notamment pour nos ponts (Mas Séquier, La Bessède, l'Oultré et Pont Ravagers). Suite aux aménagements du rond, la commission présente une demande de nos associations pour améliorer l'organisation des fêtes en créant un espace de rangement et de confort, le conseil approuve ses initiatives et reste à disposition des demandeurs. Notre marché du dimanche matin rencontre un vif succès dont nous nous félicitons, il nécessitera cependant de prévoir pour l'an prochain la mise en place d'une meilleure organisation pour les problèmes de circulation et de stationnement (panneaux indicateurs et places de parking).

Proposition d'une réunion publique relative à l'aménagement du centre bourg

De façon à trouver des solutions pour que notre centre bourg améliore son attractivité et produise des réponses aux demandes des habitants, le maire propose aux élus l'organisation d'une réunion publique début 2017, une boîte à idées sera mise à disposition début janvier.

COMPTES-RENDUS

Subvention AVEC

Le Maire expose dans le cadre du projet «Fortuna» porté par l'association AVEC une demande de subvention a été reçue en mairie pour un montant de 150 €.

Pour : 3. Contre : 3. Abstention : 2.

Après en avoir délibéré, la subvention est accordée par voix prépondérante du maire :

Cette subvention sera inscrite au budget primitif 2017.

Création d'un poste en contrat d'avenir

Considérant que le contrat en CUI en cours sur les écoles arrive à échéance, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un contrat pour l'agent, en contrat d'avenir de 35 h hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Avenant Convention CDG/Archiviste

Le Maire présente au conseil municipal l'avancée de l'intervention de l'archiviste. Considérant, que les 16 jours ½ initiaux prévus ce sont avérés insuffisants, le Maire propose d'ajouter 4 jours d'intervention et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'avenant et autorise le maire à le signer.

Modification des statuts du SDEE

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la

Lozère a engagé une procédure de modification de ses statuts, par délibération de son comité syndical du 28 juillet 2016.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette modification statutaire.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du SDEE.

Pour : 7. Contre : 1.

Service civique

Le Maire propose au conseil municipal l'accueil d'une personne en Service civique. Et demande au conseil municipal son accord pour engager la commune dans un d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Lozère.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'accueil de jeunes en Service Civique volontaire, avec démarrage début octobre.

Acquisition immobilière

Le maire présente au conseil municipal l'opportunité pour la commune d'acquérir un bien immobilier en centre bourg. Le conseil municipal à 7 voix et 1 abstention autorise le maire à mener des négociations préalable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22 h 45.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2016

Présents : Jean HANNART, maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Francis BRUC, Joani GASTOU, Cécile HUGON, Patrick ROUX

Absent : Julien LESPINE

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 septembre 2016 à l'unanimité.

I. INFORMATIONS

Projets action sociale : les actions 1 et 2 seront coordonnées par Ellia LARES au titre de son service civique

1/ Projet d'accueil de jour itinérant pour l'accès aux droits en matière de santé.

Le docteur Thibaud DE LA FOURNIERE en lien avec QUOI DE NEUF, sera présent à Sainte-Croix-Vallée-Française le lundi 14/11/2016, 28/11/2016 et 12/12/2016 de 11h30 à 13h dans le centre du village de façon à mettre en œuvre les actions préventives prévues dans le cadre de l'opération AVICENNE.

2/ Action sur les logements HLM avec les compagnons bâtisseurs
Les compagnons bâtisseurs nous proposent de venir évaluer nos besoins de rénovation sur les logements HLM afin de mettre en œuvre ses travaux dans le cadre d'une action participative.

3/ Repas des aînés

La commission d'action sociale prévoit d'organiser le repas le mardi 10 janvier qui sera suivi d'une animation dansante.

4/ Maison des Services Au Public (MSAP)

Le projet qui concerne le territoire de notre communauté de communes actuelle est en bonne voie, nous devrions donc avoir dans le courant 2017 une installation à Saint-Étienne-V-F et une autre à Sainte-Croix-V-F, ces installations devront permettre un accès pour tous à l'outil informatique avec assistance.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Une réunion publique a eu lieu le 3 septembre au Piboullo, une cinquantaine de personnes étaient présentes, de nombreuses questions ont été posées à propos des règles d'urbanisme et de la gestion de nos ressources en eau. D'autres réunions auront lieu dans le courant de l'année 2017, nous espérons que ce PLUI nous permettra in fine d'accueillir de nouvelles populations.

Compte rendu de la réunion de l'ATCC : attribution des fonds Européen LEADER

Un appel à projet est en cours d'élaboration pour mettre en œuvre des aires de jeux pour enfants. Ce projet devra pouvoir se construire dans le courant 2017, la commune avec sa commission d'action sociale souhaite répondre à cet appel à projet.

Pour l'atelier de transformation des végétaux, une subvention LEADER de 4 602 € est prévue pour l'achat d'une éplucheuse à châtaigne.

COMPTES-RENDUS

Pour AVEC (association vocale en Cévennes), une subvention LEADER de 21 153,20 € a été obtenue à l'unanimité.

Avenir de l'OTI dans la future Communauté de Communes

La restructuration de la communauté de communes nous oblige à revoir l'organisation de notre office du tourisme qui devra être soit, à l'identique au précédent, soit différent sur le territoire de la prochaine communauté de communes.

Compte-rendu de la commission travaux

L'achat de la lame de déneigement et son adaptation devra être réalisée avant la fin de l'année. Pour les travaux relatifs aux accès handicapés, la première tranche de travaux concernant : la boulangerie, l'église, le cabinet médical, la place de parking de la poste et l'école de pont Ravagers, doit avancer plus vite.

Pour la réponse à l'appel à projet sur les aires de jeux, il nous faut trouver un espace au cœur du village. Pour les programmes liés aux intempéries, des choix devront être fait rapidement compte tenu du faible niveau des aides.

Pour les AEP l'appel d'offre pour le raccordement des MAZES est en cours, une entreprise de travaux devra être sélectionnée avant la fin de l'année.

La mise en conformité électrique de la boulangerie est acquise, et les travaux de la poste sont terminés avec cependant quelques finitions à revoir auprès de nos fournisseurs.

Des devis devront être demandés pour les travaux de voirie à prévoir en 2017.

Démission de Monsieur Bruno MARK

La démission de Monsieur Bruno Mark de son poste de conseiller est prise en compte par les services de l'état, le maire propose de modifier le tableau des commissions et d'en délibérer.

II. DÉLIBÉRATIONS

Subvention projet Fortuna annule et remplace

Le maire rappelle que dans le cadre du projet « Fortuna » porté par l'association AVEC la commune s'est engagée à verser une subvention à hauteur de 150 € pour l'exercice 2016 et 150 € pour l'exercice 2017.

Le maire expose qu'il y a lieu de préciser la délibération :

- la subvention 2016, à hauteur de 150 € est spécifique au projet Fortuna,
- la subvention 2017, à hauteur de 150 €, concerne le fonctionnement global de l'AVEC.

Le maire précise qu'il y a lieu de modifier la délibération prise pour l'exercice 2017 étant précisé que la subvention est accordée, sans mention de projet particulier.

Conventions de passage de canalisations eau et occupation du domaine privé

Le maire expose que dans le cadre du projet d'interconnexion AEP des Mazes avec La Borie, afin d'améliorer les ressources en eaux et la qualité de l'eau distribuée sur le réseau, il convient dans le cadre des travaux projetés d'établir des conventions de passage de canalisations souterraines, eau potable en PVC de 50 mm à 250 mm de diamètre, et assainissement en PVC de diamètre 125 mm, sur des domaines privés.

Le conseil municipal après lecture du modèle de convention proposé et après en avoir délibéré, approuve les propositions de conventions et mandate le maire pour les signer.

Avenant au Contrat Territorial

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que :

- un contrat territorial pour la période 2015-2017 a été signé le 15 décembre 2015 pour le territoire de la Cévenne et des Hauts Gardons,

- compte tenu de l'avancement des projets constatés en 2016, le Département de la Lozère a proposé un avenant 2016 au contrat territorial et a délibéré favorablement en commission permanente du 10 novembre 2016 sur celui-ci. Cet avenant modifie la maquette initiale en prenant en compte les évolutions des soutiens du Département aux projets du territoire.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2015 approuvant le contrat territorial 2015-2017 initial.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : APPROUVE le projet d'avenant 2016 au contrat territorial 2015 - 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Taxe d'aménagement

Le maire rappelle que depuis 2012 la taxe d'aménagement a remplacé :

- la taxe locale d'équipement,
- la taxe départementale des espaces naturels sensibles,
- la taxe pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Cette taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissements de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...).

Elle est composée de trois parts (communale, départementale et régionale). Chaque part étant instaurée par délibération de l'autorité locale.

Dans tous les cas, la délibération (instauration, renonciation, exonération) doit être prise avant le 30 novembre de chaque année pour une application l'année suivante.

Le taux de la part communale antérieurement voté par la municipalité précédente était de 3% (les parts communales moyennes au niveau national se situant entre 1 et 5%, porte jusqu'à 20% sur certains secteurs).

À titre indicatif, le taux de la part départementale ne peut pas dépasser 2,5% et le taux régional ne peut excéder 1%.

Monsieur le maire propose de reconduire à l'identique le taux de 3% de cette taxe d'aménagement.

Le conseil municipal, sur cet exposé, décide à l'unanimité des membres présents d'instaurer un taux de 3% pour la taxe d'aménagement (à l'identique que le taux précédent) jusqu'à nouvelle délibération. Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Budget caisse des écoles : fermeture du budget annexe et rattachement au budget principal

Le maire expose que dans le cadre de la simplification des écritures budgétaires et comptables et au vue du peu de mouvement

COMPTES-RENDUS

sur le budget de la caisse des écoles, il est possible de rattacher le budget annexe de la caisse des écoles au budget principal.

Vu et entendu l'exposé du maire le conseil municipal se prononce à l'unanimité favorablement à la fermeture du budget annexe de la caisse des écoles et au rattachement des dépenses et des recettes de ce budget au budget principal de la commune.

Indemnité Trésorier

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Décide à l'unanimité :

-de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

-que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme GALLAS Marie-Paule pour une durée de gestion de 360 jours.

Délibérations modificatives du budget (eau, enfouissement réseaux, électricité bâtiments communaux)

Budget principal	
<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>
Programme d'investissement Colombarium	- 500
Programme d'investissement d'enfouissement des réseaux secs	+ 500
Budget eau	
<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>
Fournitures entretien petit équipement	- 452
Reversement redevance Agence de l'eau	+ 452

Commissions municipales

Vu les démissions de deux conseillers municipaux, le maire expose qu'il y a lieu de réviser la liste des représentants à la commission appel d'offres annulant et remplaçant la précédente :

Titulaires : DELORY Vincent, ROUX Patrick, GASTOU Joani.

Suppléants : BRUC Francis, MAURIN Christophe, LESPINE Julien.

Sont élus à l'unanimité les candidats ci-dessus.

Objet : Commissions municipales consultatives annule et remplace les délibérations des 18.04.14 et du 23.05.14.

La commission Travaux a pour objet la prévision et le suivi des travaux entrepris par la commune.

Ponctuellement la commission travaux pourra faire appel à un avis extérieur pour conseil.

Président : HANNART Jean.

Membres : BRUC Francis, DELORY Vincent, GASTOU Joani, ROUX Patrick, BRUNETEAU Hélène.

La commission Action Sociale

Président : HANNART Jean.

Membres issus du conseil municipal : BRUNETEAU Hélène.

Autres Membres : BERDER Fanny, JUST Véronique, MONOD Marie-Claude, ENGUIVIEL Évelyne.

Régulièrement la commission Action Sociale pourra faire appel à l'avis des représentants des membres des associations ou à des citoyens qui agissent en faveur de l'action sociale sur la commune.

Objet : Désignation d'un correspondant défense annule et remplace la délibération du 4.04.16.

Monsieur le maire propose de procéder à la désignation d'un nouveau correspondant défense.

Est élu, à l'unanimité : GASTOU Joani.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Objet : Élection des membres du SDEE annule et remplace la délibération du 04.04.16.

Monsieur le maire propose de procéder à l'élection de nouveaux membres du SDEE. Sont élus, à l'unanimité :

DELORY Vincent, GASTOU Joani.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Objet : Élection des membres du Syndicat de l'enseignement pour la diffusion de l'enseignement secondaire annule et remplace la délibération du 04.04.14.

Monsieur le maire propose de procéder à l'élection de nouveaux membres du Syndicat de l'enseignement. Sont élus, à l'unanimité :

Titulaires : BRUC Francis, MAURIN Christophe.

Suppléants : GASTOU Joani, HANNART Jean.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 23 heures.

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2016

Présents : Jean HANNART, maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Cécile HUGON, Patrick ROUX, Francis BRUC, Joani GASTOU

Absent : Julien LESPINE

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 octobre 2016 à l'unanimité.

I. INFORMATIONS

Fusion de Communauté de communes

La nouvelle Communauté de communes dont le siège sera au Collet de Dèze et se réunira pour la première fois le 6 janvier afin de se choisir un président et des vices-présidents. Sainte-Croix-V.-F. sera représentée par le Maire avec pour suppléant le premier adjoint.

Préparation du budget 2017

Le Maire propose de prévoir sur le prochain budget primitif un fond de concours pour le développement économique. Ainsi les projets de développement liés aux compétences de la Communauté de communes seraient développés dans le cadre d'une responsabilité partagée par les communes concernées.

En ce qui concerne l'aire de jeux des enfants, une acquisition foncière est nécessaire. Il est demandé à Francis BRUC et Christophe MAURIN d'étudier le dossier et d'apporter des solutions chiffrées au Conseil municipal dès que possible.

Éclairage public - La commune étant signataire de la Charte du Parc national des Cévennes, elle s'est engagée à réduire sa pollution lumineuse. Une étude de coûts sera réalisée avec l'aide du SDEE.

Pour ce qui concerne la lame de déneigement, le Maire rappelle que ce programme est éligible à de la DETR. Plusieurs propositions sont actuellement à l'étude. Ce programme sera probablement reporté sur le programme 2017.

Toiture des bâtiments publics - La toiture du château de Sainte-Croix-V.-F. sera refaite cet été. Un appel d'offres devra être réalisé avant la fin du premier trimestre 2017.

Compte-rendu de la Commission d'appel d'offres

Deux offres ont été reçues de la part des entreprises Julian et AB travaux. Les différences techniques entre ces deux offres seront étudiées par le Cabinet Mégret et feront l'objet d'une concertation avec les entreprises avant décision. Une nouvelle Commission d'appel d'offres sera donc réunie après analyse des offres et consultation des entreprises.

Compte-rendu de la Commission des affaires sociales

Le repas de fin d'année pour les aînés aura lieu au Piboulis, le 10 janvier 2017. Il sera suivi d'un moment festif avec orchestre. Des places de cinéma seront offertes à nos aînés, que nous invitons avec l'aide du Cinéco. Le Conseil municipal rappelle à nos aînés que nous sommes à leur disposition pour les véhiculer si nécessaire et remercie Cinéco pour son aimable participation.

Par ailleurs, un spectacle avec un magicien sera organisé à l'intention des enfants, le 11 janvier 2017 à la Passerelle.

Élections du Bureau du Parc national des Cévennes

Le Conseil d'administration du Parc national des Cévennes s'est réuni dernièrement afin d'élire son président et ses deux vices-présidents. M. Henri COUDERC a été réélu président. M. Roland CANAYER et M. Jean-Pierre ALLIER ont été réélus en tant que vices-présidents. Il est à noter que la parité hommes-femmes au sein du Conseil d'administration du Parc national des Cévennes est un peu mieux respectée qu'auparavant.

II. DÉLIBÉRATIONS

Projet de très haut-débit/fibre optique

Dans le cadre du développement départemental du très haut-débit, les communes de Sainte-Croix-V.-F. et Moissac-V.-F. ont été retenues. Le Maire de Sainte-Croix-V.-F. propose à son Conseil une délibération de principe pour inscrire à son prochain budget une dépense de 150 € par prise, soit un budget global d'environ 45 000 €. Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour engager toutes les procédures relatives à ce projet.

Modifications des Statuts de la Communauté de communes

Le Maire propose au Conseil municipal d'accepter les modifications des Statuts et des compétences de la Communauté de communes, tels qu'élaborés par la Communauté de communes de la Cévennes des Hauts-Gardons, pour faciliter la future fusion. Cette délibération est approuvée par cinq voix pour et trois abstentions.

Coût annuel du transport scolaire

La répartition des coûts de transport des élèves de nos communes entre le département et les communes est maintenue en l'état et correspondra donc à un coût de 390 € par élève pour les communes. Le Conseil municipal approuve cette décision et accepte le paiement de la part communale s'élevant à un montant de 3 510 €.

Réforme du régime indemnitaire

Le régime indemnitaire a été mis en place l'an dernier afin d'améliorer la rétribution de nos fonctionnaires territoriaux. Ce régime indemnitaire faisant l'objet d'une réforme, il est demandé à la commune de se prononcer sur les conséquences de cette réforme. Le Maire propose de maintenir le montant des indemnités précédentes et de réétudier les évolutions réglementaires dans le courant de l'année 2017.

III QUESTIONS DIVERSES

Le travail concernant l'archivage entraîne un surcoût de 840 €. Le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire cette dépense au prochain budget. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

IV CALENDRIER DES RÉUNIONS

Rendez-vous en mairie, le 5 janvier 2017, à 14 heures, pour étude technique des offres concernant le raccordement des Mazes.

Commission travaux : le 9 janvier 2017, à 16 heures.

Commission travaux/finances : le 27 janvier 2017, à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 22 h40.

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2017

Présents : Jean HANNART, maire, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Francis BRUC, Patrick ROUX

Procurations : Joani GASTOU à Vincent DELORY, Cécile HUGON à Jean HANNART.

Absent : Julien LESPINE

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2016 à l'unanimité.

Objet : Attribution du marché AEP pour le raccordement des Mazes

Concernant le programme « AEP raccordement des Mazes », le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la consultation et à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres s'est prononcée en faveur de l'offre proposée par l'entreprise JULIAN/CABRIT, conformément aux résultats d'analyse.

Montant du marché : 184 155 € HT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise et mandate le maire pour signer le marché.

TRAVAUX



RÉALISATIONS ET CHANTIERS

BÂTIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX

Au mois de juillet les travaux de réfection de la toiture du château de Sainte Croix (qui sera refait à l'identique, en lauzes) ainsi que l'isolation des combles nous permettront d'envisager l'aménagement du deuxième étage de ce bâtiment.

Un espace de jeu pour enfants est en projet, nous cherchons pour le moment à déterminer l'emplacement le plus adapté.

De plus, avec la communauté de communes, une MSAP (maison de service au public) sera ouverte dans le courant de l'année 2017. Dans un premier temps elle sera installée en mairie, ensuite elle se situera à proximité du terrain de tennis.

EAU POTABLE

Les travaux de raccordement du bassin des Mazes à celui de la Borie ont été confiés à l'entreprise Jullian, ils commenceront début mars afin d'être achevés avant l'été. Des travaux complémentaires devront être induits dans le courant de l'année 2017 de façon à ce que un maximum de raccordement à l'eau publique soient réalisés avant le transfert de compétence à la communauté de communes prévue en 2020 au plus tard.

Nous engagerons également les travaux de réparation des captages de la source de Gabriac avant la fin de l'année 2017, dans le but d'éviter les contaminations observées de façon systématique après les épisodes cévenols.

ASSAINISSEMENT

Le cabinet d'étude « Entec » est en phase de finalisation du schéma directeur des assainissements, qui sera suivie d'une enquête publique et de l'établissement des priorités de travaux qui seront négociées dans le cadre des prochains contrats territoriaux. La séparation du regard près de la fontaine blanche devra faire partie de ce projet ainsi que la problématique liée à la traversée du Gardon.

INSTALLATION DE SYSTÈMES DE COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

En France, l'éclairage public annuel consomme 5.6 Twh (térawattheure) soit la production d'un réacteur nucléaire. Désormais, l'État impose (article 41 loi Grenelle 1) que « les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression, ou de limitation ».

L'État a inscrit la prévention des nuisances lumineuses au Code de l'environnement (article 173 loi Grenelle 2). Une collectivité peut réaliser des économies potentielles de l'éclairage public dans deux domaines :

La Gestion : réduction et rationalisation des temps d'éclairage. Une mesure facile à mettre en œuvre pour un moindre coût.

La Technique : remplacement progressif de l'ensemble des installations d'éclairage public.

L'emploi de technologies sophistiquées induit des coûts importants et impose un renouvellement échelonné des lampes, lanternes, ballasts, systèmes d'allumage, système de contrôle de puissance...

Aujourd'hui, près de 3 000 communes en France ont travaillé à cet objectif et éteignent chaque nuit l'éclairage public de 2,8 millions d'habitants, soit 16 à 20 % d'économie des consommations d'énergie par commune (bâtiments publics compris).

NOS AINÉS

Nos aînés en visite le 30 juin 2016 à la grotte Chauvet




2016 a été une année riche en nouveautés (organisation de petites promenades dans nos communes et la journée « de la forme »...). Nous nous retrouvons tous les après-midi du jeudi à la salle de la mairie de Moissac-Vallée-Française (mise gracieusement à notre disposition) avec un petit repas mensuel. Fin juin et début septembre nous allons au restaurant, sans oublier notre pique-nique et une fois par trimestre nous souhaitons les anniversaires.

Nous organisons également la fête de la Saint-Valentin et notre grand loto annuel de fin novembre. Et n'oublions pas que nous nous retrouvons en décembre pour notre grand repas de fin d'année.

Pour être ensemble dans la bonne humeur et pour oublier tous vos soucis l'espace de quelques heures, vous pouvez nous rejoindre en nous contactant au 06 60 20 44 40 ou au 06 88 04 04 64.


ÉLECTIONS

POURQUOI VOTER AUX ELECTIONS DE 2017 ?



T'façon c'est
tous des pourris

Qui n'a pas déjà
entendu une de ces
phrases fatalistes ?
Voter ne servirait
donc plus à rien ?



« C'est tous les mêmes,
y'a rien à faire »

Si c'est vraiment le cas, alors pourquoi certains votent toujours ?

-Parce que voter est un acte citoyen, une affirmation de soi, de ses droits, et surtout de sa pensée...

Mais encore faut il se reconnaître dans un candidat, ce qui est le problème de la plupart des abstentionnistes. **A l'heure ou un grand nombre de personnes prétendent que le clivage droite-gauche n'est plus qu'un lointain souvenir, à quel candidat donner sa voix ?** Au « moins pire », au plus discret, ou au plus radical, pour provoquer un électrochoc...La majorité désire faire bouger les choses. La vraie question est comment faire évoluer cette situation ? Il est possible de s'engager en votant, sans pour autant adhérer au système politique actuel. En participant au vote tu exprimes ton opinion, tu peux facilement te renseigner sur les plus petits partis qui sont plus souvent oubliés par les médias en lisant leur programmes accessibles sur le net. (NPA, EELV...)

- « Je vote parce que j'ai la chance d'avoir ce droit », « je vote parce que des gens se sont battus pour que je puisse le faire » autant de propos qui en motivent certains mais en culpabilisent d'autres. En effet, certains répondront à ces injonctions que malgré le fait qu'ils respectent ce droit et les combats qui l'ont fait naître, **ils se sentent tellement exclus de la sphère politique, abandonnés par leur représentants, voire trahis par le pouvoir en place que pour eux, que voter n'a pour eux plus aucun poids.**

Et puis... « Si voter changeait quelque chose, il y a longtemps que ce serait interdit » dicit Coluche, la liste des raisons qui nous poussent à ne pas voter est encore longue, pourtant, exprimer son opinion via les urnes n'est pas un acte vain..

-Parce que s'abstenir c'est laisser choisir les autres à sa place, s'abstenir c'est creuser un fossé entre le peuple et le gouvernement, c'est laisser mourir la démocratie, alors **t'es toi, et vote !**

Ellia Larès, dans le cadre du service civique

Le fléau du frelon asiatique

→ Caché dans une poterie asiatique, c'est ainsi que ce frelon, le *vespa velutina* est arrivé en France il y a quelques années. Celui-ci s'est répandu de manière exponentielle, grâce à l'énorme capacité reproductrice de la reine mère. Le frelon asiatique, représente un prédateur extrêmement féroce vis à vis des abeilles. Alors qu'un nid de frelon est composé d'environ 2 000 individus, se nourrissant à 90 % d'abeilles, il ne faut que quelques jours aux frelons pour détruire une ruche entière. Plusieurs apiculteurs de la région ont fait les frais de cet insecte, dont un qui a perdu 200 ruches sur 260 cette année.

Nos apiculteurs, à l'occasion d'une réunion publique sur le marché courant février, feront part de leur expérience et informeront la population quant aux solutions existantes pour éradiquer le frelon asiatique. De nombreux apiculteurs luttent contre ce fléau, et espèrent que la législation évoluera en faveur de la protection de nos abeilles pollinisatrices.



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)



Si vous voyez un nid de frelon asiatique, appelez la mairie de Sainte-Croix-Vallée-Française pour donner sa localisation précise, à des fins de destruction des nids. Ils font environ la taille de deux ballons de baskets et sont similaires aux photos.



Attention aux feux de forêts



Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région méditerranéenne

Le Code forestier indique que chaque propriétaire doit assurer le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé aux abords de ses constructions ou installations de toute nature sur une profondeur de 50 mètres, quelque soit la propriété du terrain. Cette réglementation s'applique à toutes les parcelles et propriétés situées à moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, forêts, plantations ou reboisements, landes, garrigues et maquis à proximité des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature. Vous pouvez consulter le site de la préfecture de la Lozère pour accéder à ces informations et à la réglementation en vigueur : [//www.lozere.gouv.fr/](http://www.lozere.gouv.fr/)

Il y a infraction au code forestier dès lors que les travaux de débroussaillage n'ont pas été réalisés sur la totalité de la surface prescrite.

Le débroussaillage peut être pratiqué de manière sélective et intégrer des objectifs paysagers il consiste notamment à :

- éliminer les broussailles ou les arbres morts dépérissant ;
- réaliser des éclaircies sylvicole de 2 mètres entre les arbustes et de 3 mètres entre les grands arbres et toute habitation ;
- élaguer les arbres conservés sur une hauteur minimale de 2 mètres ou sur 1/3 de leur hauteur si elle est inférieure à 6 mètres ;
- éliminer les rémanents de coupe dans le strict respect des règles relatives à l'emploi du feu.

Vous voudrez bien prendre toute disposition permettant de respecter la réglementation en vigueur.

Pour nos forêts

Se regrouper pour faciliter l'entretien de nos espaces boisés

Sur le secteur de la Corniche des Cévennes, sur les communes du Pompidou, de Molezon, de Gabriac, de Sainte-Croix-Vallée-Française et de Moissac-Vallée-Française, une association de regroupement des propriétaires forestiers est en cours.

Le constat préfigurant cette association étant qu'en se regroupant, il est plus facile pour un propriétaire de gérer et d'entretenir sa forêt : regroupement des travaux sur plusieurs petites surfaces, possibilité d'organiser une gestion durable à travers un plan de gestion commun entre les propriétaires intéressés, accès à certaines subventions, etc.

Des diagnostics forestiers ont déjà été réalisés, et la dernière réunion a permis de commencer à travailler sur les statuts de cette association de propriétaires.

La prochaine rencontre aura lieu le vendredi 14 avril 2017. Ouverte à tous ceux intéressés par la démarche, cette réunion permettra de lancer officiellement l'association.

Vous êtes propriétaire d'espaces boisés et vous êtes intéressé par la démarche ? N'hésitez pas à vous manifester auprès de :























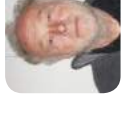


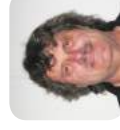
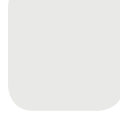
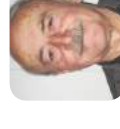

Loïc Molines, ingénieur au Centre Régional de la Propriété Forestière : 04 66 65 26 79 ;

Nathalie Trémel, animatrice de la charte forestière Gorges Causses Cévennes : 04 66 44 03 92 ;

ou vos élus délégués à la communauté de communes.

NOS ÉLUS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes des Cévennes Au Mont Lozère

	<u>LOUCHE Alain</u> Maire St Martin de Boubaux		<u>ALLIER Jean-Pierre</u> Maire Délégué Fraisinet de Lozère		<u>PIGACHE Jean-Claude</u> Adjoint Gabriac		<u>BENOIT Robert</u> Adjoint St Germain de Calberte		<u>JAFFARD Alain</u> Maire Pont de Montvert Sud Mont Lozère		<u>PLAGNES Pierre</u> Maire St Martin de Lansuscle		<u>CLAUZEL Ardoine</u> Adjointe St Etienne Vallée Française		<u>MARCHELIDON Pascal</u> Sup. Adjoint St Privat de Vallongue		<u>REYDON Michel</u> Maire Vialas												
	<u>DELQUIE Bruno</u> Conseiller St Etienne Vallée Française BUREAU		<u>HANNART Jean</u> Maire Ste Croix Vallée Française BUREAU		<u>VENTURA Alain</u> Maire Délégué St Frezal de Ventalon BUREAU		<u>ALBURET Vanessa</u> Adjointe Vialas		<u>BAI Florence</u> Maire St André de Lancize		<u>BALLARD Gilles</u> Maire St Hilaire de Lavit		<u>BESSAC Eric</u> Maire St Michel de Dèze		<u>CROUZAT Gérard</u> Maire St Etienne Vallée Française		<u>DELEUZE André</u> Maire St Julien des Points		<u>FESQUET Pierre</u> Maire Moissac Vallée Française		<u>GAILLAC Josette</u> Maire Bassurels		<u>GOISET Annie</u> Maire Molezon		<u>LACOMBE Jean-Michel</u> Maire Le Collet de Dèze		<u>LAMY Gérard</u> Maire St Germain de Calberte		
	<u>LAUZE Annie</u> Adjointe Le Collet de Dèze		<u>LECAT Camille</u> Maire Ventalon en Cévennes		<u>ROUX Christian</u> Adjoint Le Collet de Dèze		<u>SAINT-PIERRE Françoise</u> Maire Le Pompidou		<u>TREBUCHON Pierre</u> Adjoint Le Collet de Dèze		<u>VELAY Jean-Paul</u> Maire Délégué St Maurice de Ventalon																		
<p>PRÉSIDENT 1^{ER} VICE PRÉSIDENT 2^{ÈME} VICE PRÉSIDENT 3^{ÈME} VICE PRÉSIDENT 4^{ÈME} VICE PRÉSIDENT 5^{ÈME} VICE PRÉSIDENT 6^{ÈME} VICE PRÉSIDENT 7^{ÈME} VICE PRÉSIDENT 8^{ÈME} VICE PRÉSIDENT</p>												<p>Pôle Administration Générale / RH / Développement territorial / Finance 04 66 65 07 79 Basé au Collet de Dèze</p>						<p>Pôle Culture Enfance Jeunesse / Ordure Ménagère / Eau / Assainissement / Cadre de vie 04 66 45 90 29 Basé à Ste Croix Vallée Française</p>						<p>Pôle Economie / Tourisme / Communication 04 66 32 93 30 Basé au Pont de Montvert Sud Mont Lozère</p>					
<p>Siège Administratif Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère route nationale 48160 Le collet de Dèze Tel : 04 66 65 07 79 Mail : ccvalleelongue.calbetois@wanadoo.fr www.cevennes-mont-lozere.fr</p>																													

Les bonobos, le capucin **et le canard**

Dans une république, d'honnêtes bonobos
Nuit et jour se battaient, pour plus d'égalité.
Ce n'était pas aisé, empêchés qu'ils étaient
De mener leur action, par princes et hobereaux,
Jouant des textes et lois, pour leur unique usage.
Nos singes raisonnables voulaient sages pratiques
Qui aux plus démunis, offriraient, c'est le moins
Pour l'honneur d'être humain, modeste viatique
Permettant de manger, et donnant droit aux soins.
Il suffirait pour ça, d'un plus juste partage.

Un singe capucin, au parcours dit sans ombre,
Ayant bien occupé, depuis plus de trente ans,
Du pays les palais et autres antichambres,
Ayant tiré profit de sa gloire d'un temps,
Rêvait en ce printemps d'un destin sans encombre,
Le menant sans rival de son fief régional
Aux plus hauts avantages du trône national.
Il vint sur les écrans vanter sa rectitude,
Donner leçon à tous pour plus d'honnêteté,
Mais des choix pour son clan, ne voulut pas parler.
Assénant un constat fait de sûres études,
Pour lui, c'était très clair, il fallait sacrifier
Pour que notre pays en tire bénéfice.
Chacun devait céder sur son étroit confort
Pour que l'état enfin redevint sûr et fort.
Moins de services pour, plus de taxes et d'écots,
Plus de temps au travail, pour moins de revenus,
La retraite aux calendes, et rien pour ces sangsues
Feignasses et inutiles qui vers des marigots
Envoient l'onde fertile du fleuve des impôts.

La parabole aqueuse, si simple, si maligne
Heurta un palmipède lisant entre les lignes.
Voyant avec stupeur que dans ces fonds troublés
Le singe vertueux, dévot et catholique,
Avec ses entourloupes à tous faisait la nique
En servant d'abondance, sa nombreuse nichée.
C'est vrai, qu'il pariait sur cette impunité,
Aux élus nationaux, accordée sans lecture
Qui lui offrait le droit de donner sans mesure
A qui bon lui semblait, le tout selon son gré,
Pourvu que dans sa bourse, ce fut à l'arrivée.

Le canard, bien au fait, vit dans cette méthode
Indice, s'il en est, de prévarication,
Passe-droit et abus permis, par la fonction.
Son sang ne fit qu'un tour et qu'importe le mode,
Il cria haut et fort, légitime colère :
« Ce singe Capucin, n'est qu'un sournois coquin
Soucieux en premier de son clan et ses frères.
Lui qui, on nous l'apprend, vient souvent à Solesmes
Pour goûter, sous les voutes le beau chant grégorien,
Ne se prive pourtant ni de vivre en vaurien,
Ni, pour ce qui est des sous, bien taire qu'il les aime ».

Le maraud confondu voyant s'enfuir l'idée
D'une rente assurée par les publics deniers,
S'offusqua, récria, ses mastiffs ameuta.
Après d'une justice, pour les grands, élastique
Il déclara offense et prit des avocats
Pour noyer le poisson et semer « farlabique* ».
Ses plaideurs sans vergogne étaient là mandatés,
Arguant d'acharnement et de triste complot
Ne manquant au passage d'un robuste culot,
Pour faire d'une licence, une opportunité,
Présentant le filou comme pauvre victime,
D'une sale cabale pour péché bien minime.

Il faut se méfier de tous ces bons apôtres,
Ces Tartuffe sournois vantant leurs bonnes œuvres
Quand en sous-main ils trament de bien sales manœuvres
Laisant au peuple seigle, quand eux bombancent épeautre.

Toujours par quelque endroit fourbe se laisse prendre.
Habile capucin, reste un capucin.
Veillons d'avoir bon sens et montrons-nous malins
Pour refuser mensonges que l'on nous voudrait vendre,
Comme cet aphorisme, qui guide leurs menées :
« Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais » !

Fable de Jean Siol
Février 2017
Merci à Jean de La Fontaine et à Molière

NB : toute ressemblance avec des personnages ou des faits d'actualité serait, bien entendu, totalement fortuite et, en tout cas, involontaire.

* Farlabique : mensonge, tromperie...

INFOS PRATIQUES

Mairie

Téléphone : 04 66 44 70 50

Fax : 04 66 44 72 62

Mail : sainte-croix-vf.mairie@wanadoo.fr

Site : www.sainte-croix-vallee-francaise.fr

Ouverture du secrétariat de mairie

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10 h à 12 h

Lundi et mardi de 16 h à 17 h 30

Vendredi, fermeture toute la journée

Personnel communal

Secrétaire de mairie : Circé Gloneaux

Agent technique : Jean-Luc Benoit et Manuel Reis Rui

Cantinières : Maryse Arjaillès, Laurence Champetier

Aide maternelle : Jeanine Grasset

Agent technique : Annie Varéla Pinto

Éducateur de vie scolaire : Mélodie Just Service Civique

Service civique

Ellia Lares

Communauté de communes

Téléphone : 04 66 45 90 29

Permanence téléphonique : lundi, mardi et jeudi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 16 h

Ouverture au public : lundi de 9 h à 13 h ; mardi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 16 h ; jeudi de 9 h à 13 h

Permanences en mairie

Le maire : le lundi de 16 h à 20 h sur RDV

Assistante sociale : sur RDV au 04 66 49 95 04

Assurances : mercredi de 10 h à 12 h

Notaire : le 10 de chaque mois, sur RDV au 04 66 45 00 39

Bibliothèque

Vendredi de 14 h à 17 h

Dimanche de 11 h à 12 h

Association Trait d'union

Crèche Tournicoton

Téléphone : 04 66 47 31 06

assotraitdunion48@orange.fr

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h30 à 18 h 30

Centre de loisirs Méli-mélo

Téléphone : 07 60 73 13 89

alsh.vf@laposte.net

Office de tourisme intercommunal

Téléphone : 04 66 45 81 94

Mail : info@cevennes-montlozere.com

Site : www.otsi-stcroixvf.fr

Antenne de Sainte Croix : ouverture le 1^{er} avril 2017

La Poste

Téléphone : 04 66 44 71 45

Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h

Médecins

Docteur Armand : 04 66 44 71 19

Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin

Sur rendez-vous les lundi et jeudi à partir de 17 h

Docteur Maréchal à Saint-Étienne-V-F : 04 66 45 74 80

Infirmières

Agnès Monnier : 06 62 48 70 06

Julie Pfister : 06 81 72 58 22

Monique Faisse : 06 60 50 21 29

Véronique Rauzier : 06 78 51 98 95

Camille Larcanché : 06 06 68 58 57

Urgence : 15

Centre anti-poison : 04 91 75 25 25

Pompiers : 18

Gendarmerie : 04 66 45 05 01

Marché

Toute l'année le dimanche matin

Quoi de neuf

Téléphone : 04 66 45 17 17 / 06 58 82 96 37 /

06 52 90 89 76

Jeudi de 9 h 30 à 13 h et l'après-midi sur rendez-vous

AIRDIE

Téléphone : 04 66 32 98 54 / 06 07 53 36 80

Permanences sur rendez-vous

Le Pétassou

Dimanche de 10 h à 13 h, mardi et vendredi à partir de 16 h

Déchetterie

Téléphone : 04 66 31 74 92

Ouverture : du 1^{er} novembre au 30 avril, mercredi de 14 h à 17 h et samedi de 9 h à 12 h 30 ;

du 1^{er} mai au 31 octobre, mercredi de 14 h à 18 h et samedi de 9 h à 12 h 30 et de 15 h à 17 h.

Taxi

SARL André Michel

Téléphone : 04 66 44 71 47 / 04 66 44 74 05

/ 06 68 43 50 97

état civil

Décès

Jeannine LE CAIGNEC ROUX, le 6 juillet 2016

Aurélien, Philippe, Frédéric BONY, le 19 septembre 2016

Simone BRUC, le 21 septembre 2016

Robert GABRIAC, le 26 septembre 2016

François, Fernand FAURE, le 28 octobre 2016

Jacqueline, Maryse SIGNOLES, épouse KRIZ, le 2 décembre 2016

Colette BESSON DELMUR, le 10 février 2017

Et à Moissac-Vallée-Française, Jacky PLANTIER, le 9 janvier 2017 - Maire de Moissac-Vallée-Française de 1983 à 2008.

Naissance

Joshua LEBOUTTE né le 7 décembre 2016